

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22
N° 03

DATE DE CONVOCATION :

16 SEPTEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE :

16 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélien CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Modification de l’organigramme des services municipaux

Considérant le départ au 1^{er} octobre 2022 du responsable des services techniques,

Il est proposé de réorganiser les services techniques de la manière suivante :

- Création de deux pôles : « Espaces verts/propreté/voirie » et « Bâtiments » avec un agent référent pour chacun des pôles sous l’autorité et l’encadrement du responsable des services techniques ;
- Intégration des deux agents affectés aux salles municipales au sein du pôle « Bâtiments » des services techniques.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouvel organigramme des services municipaux à compter du 1^{er} octobre 2022 :



Organigramme des services municipaux

Directeur Général des Services
Jonathan CHOLET



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés (22 voix « Pour » - 1 voix « Contre ») le nouvel organigramme des services municipaux à compter du 1^{er} octobre 2022.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

Francis
BELLUAU

Signature numérique
de Francis BELLUAU
Date : 2022.09.29
09:26:46 +02'00'

